

Mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) proposée pour l'année de base 2023

Septembre 2025



Éclairer grâce aux données, pour bâtir un Canada meilleur



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Aperçu



- Définition et mesure de la pauvreté
- Processus du troisième examen approfondi
- Méthodologie proposée pour la MPC de l'année de base 2023
- Comparaison des MPC des années de base 2018 et 2023
- Programme de recherches futures
- Prochaines étapes



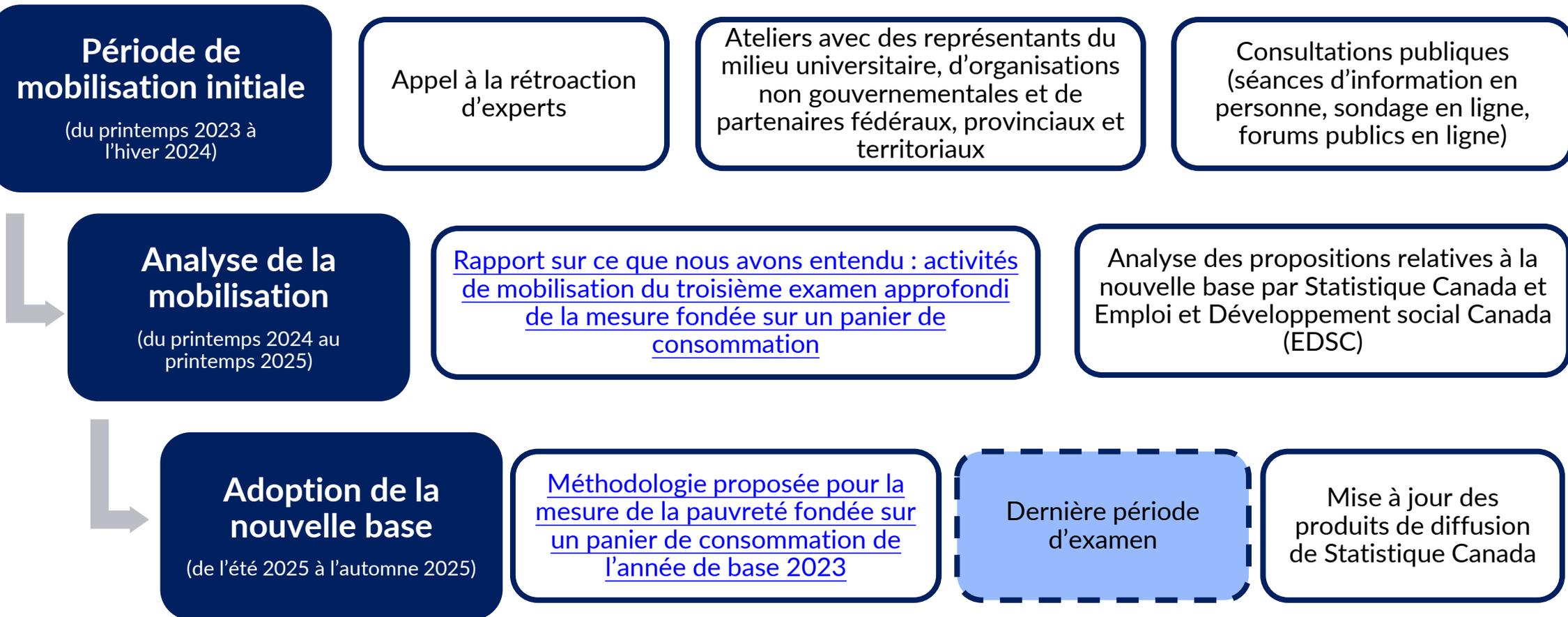
Aperçu de la mesure fondée sur un panier de consommation

- La MPC est fondée sur le coût d'un panier de produits et de services correspondant à un *niveau de vie de base modeste* pour une famille de référence.
 - Les coûts du panier varient selon les régions du Canada.
 - Les coûts du panier sont ajustés pour différentes tailles de familles.
 - Les coûts des composantes du panier sont mis à jour individuellement chaque année pour tenir compte de l'inflation.
- Les coûts du panier sont comparés au revenu disponible des familles afin de déterminer leur niveau de pauvreté.

Définition et mesure de la pauvreté

- En 2018, le gouvernement du Canada a publié [Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté.](#)
 - Désignation de la MPC en tant que seuil officiel de la pauvreté au Canada
 - Introduction de cibles de réduction à l'aide d'une année de base de 2015 et d'un [tableau de bord de 12 indicateurs de la pauvreté supplémentaires](#)
 - Création du Conseil consultatif national sur la pauvreté (CCNP)
 - Examens réguliers obligatoires de la méthodologie employée pour la MPC
- En 2019, la [Loi sur la réduction de la pauvreté](#) a légiféré sur les engagements pris dans le cadre de la *Stratégie*.

Processus du troisième examen approfondi





Famille de référence

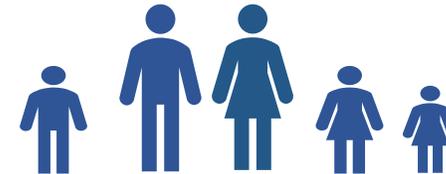
- La famille de référence resterait inchangée.

Provinces, Yukon et Territoires du Nord-Ouest



Un homme et une femme de 25 à 49 ans,
une fille de 9 ans et un garçon de 13 ans

Nunavut



Comprend aussi une fille âgée de 4 ans

- La famille se situerait dans le deuxième décile de la répartition totale du revenu pour sa région de la MPC.
- Afin de calculer les seuils pour différentes tailles de famille, on continuerait d'utiliser l'échelle d'équivalence de la racine carrée pour l'année de base 2023.



Région géographique

- Les mêmes regroupements géographiques que ceux utilisés pour l'année de base 2018 seraient utilisés pour définir les régions de la MPC pour l'année de base 2023.
- **Provinces**
 - Les régions de la MPC sont déterminées par la taille des centres de population et les combinaisons de provinces (p. ex. Ontario, population de 30 000 à 99 999 habitants), en plus de 19 collectivités précises (p. ex. Montréal).
 - Au fil du temps, le nombre et la configuration des régions de la MPC peuvent changer.
- **Territoires**
 - Les régions la MPC sont déterminées par les limites des subdivisions de recensement.
- Les régions excluent les réserves.





Région géographique

- Les limites géographiques et les chiffres de population seraient mis à jour conformément au Recensement de la population de 2021.

Provinces

- Il y aurait désormais 52 régions, par rapport à 53 selon la MPC pour l'année de base 2018.
- Terre-Neuve-et-Labrador ne compte plus de collectivités dont la population se situe de 30 000 à 100 000 habitants.

Territoires

- Même nombre de régions que la MPC du Nord (MPC-N) pour l'année de base 2018 (13).





Composantes de la MPC

- La méthodologie proposée pour l'année de base 2023 prévoit l'inclusion d'une composante distincte et définie pour les services de communication



Logement



Alimentation



Vêtements et
chaussures



Transport



Autres dépenses



Services de
communication
(nouveau)



Inuusiqattiarniq

(inclus uniquement dans le coût du panier pour les familles autochtones vivant au Nunavut)



Composante du logement





Méthodologie pour la composante du logement

- Elle est déterminée par la Norme nationale d'occupation (NNO) de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).
- Elle utilise un logement de trois chambres à coucher, ne nécessitant pas de réparations majeures.
- Elle est établie en fonction du loyer médian non subventionné des ménages ayant un revenu avant impôt situé dans le deuxième décile de revenu.
- Elle comprend le loyer non subventionné, les appareils ménagers (sauf dans les territoires), les services publics et l'assurance de base des locataires.



Estimation de la composante du logement (provinces)

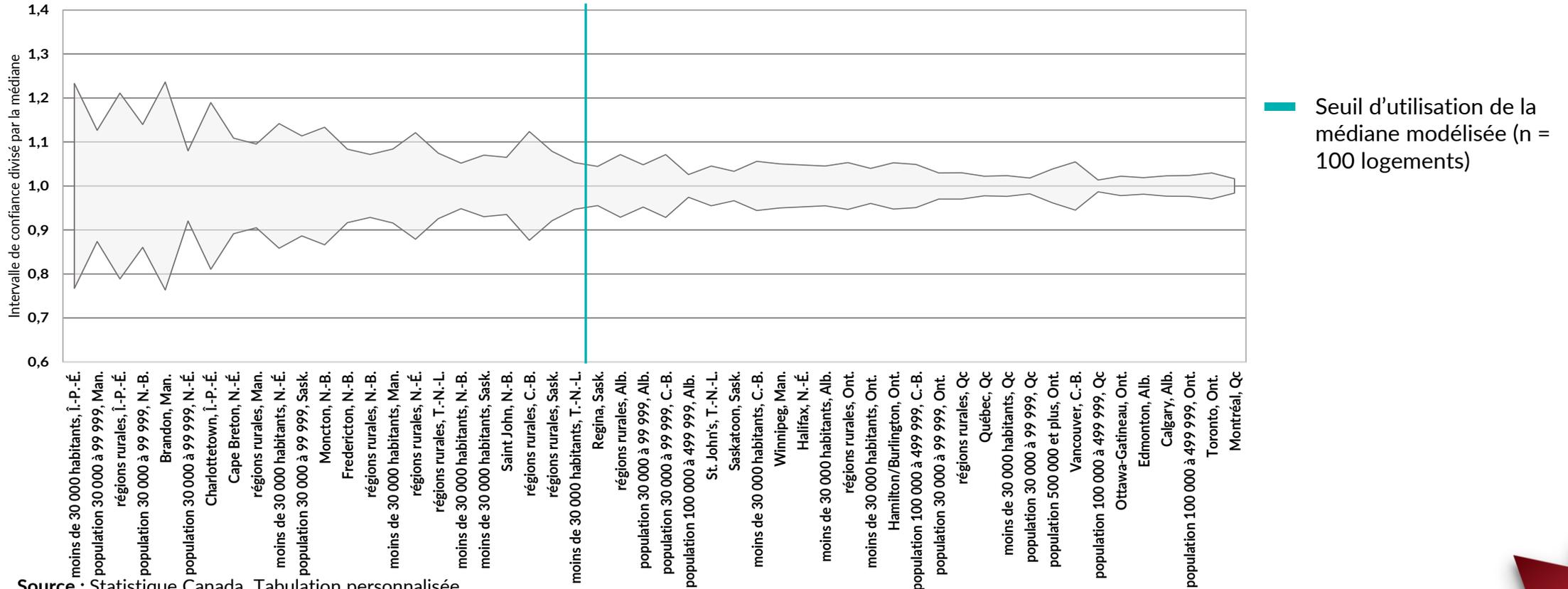
- Utilisation d'une médiane d'échantillonnage ou d'un modèle de régression par quantile pour estimer le loyer

Variables incluses pour l'année de base 2018	Variables additionnelles pour l'année de base 2023
Nombre de chambres à coucher	A déménagé il y a moins de cinq ans
Décile de revenu	Type de logement
Région de la MPC	Nombre de personnes dans le ménage
Groupe d'âge du principal soutien économique	Indice d'éloignement



Estimation de la composante du logement (provinces)

Intervalle de confiance pour les coûts médians d'un logement par région de la MPC, ordonnés selon le nombre de logements non subventionnés de trois chambres à coucher dans la région



Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.





Méthodologie de la composante du logement (territoires)

- **Yukon et Territoires du Nord-Ouest**

- Le loyer serait désormais estimé à l'aide d'une moyenne d'échantillonnage.
- Univers :
 - à Whitehorse et Yellowknife, inclut les ménages des cing premiers déciles de revenu;
 - à l'extérieur des capitales, inclut les ménages des sept premiers déciles de revenu.

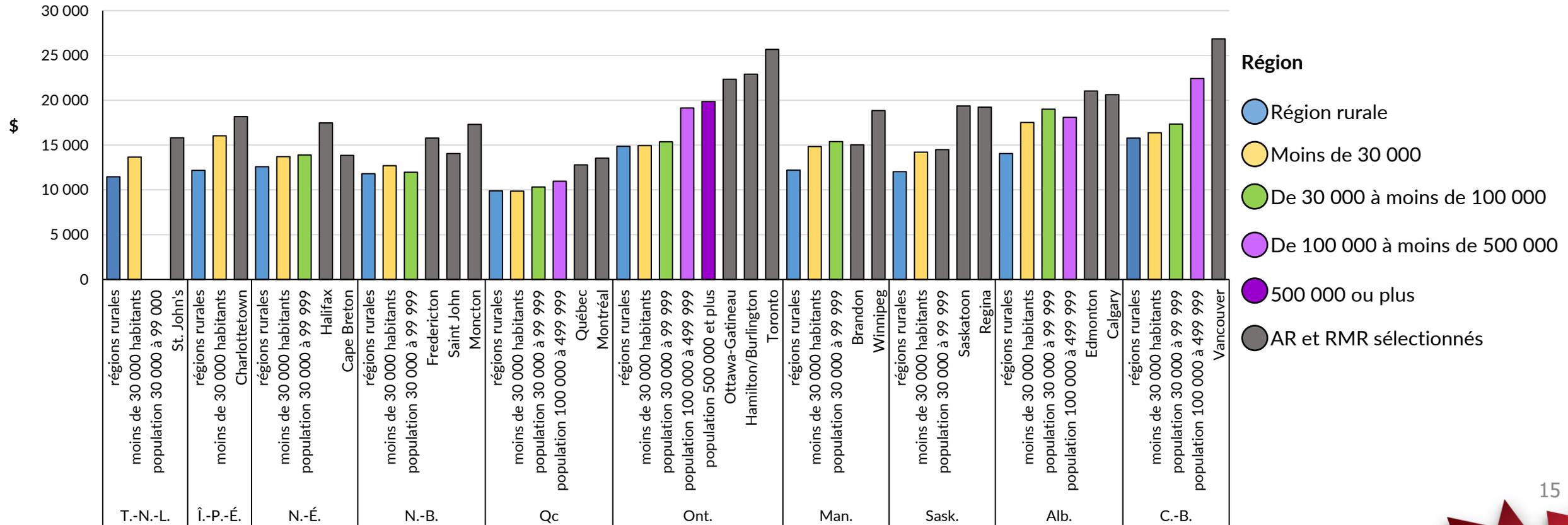
- **Nunavut**

- Le loyer continuerait d'être estimé à l'aide d'une moyenne d'échantillonnage.
- Univers :
 - à Iqaluit, inclut les ménages des sept premiers déciles de revenu;
 - à l'extérieur d'Iqaluit, inclut les ménages des huit premiers déciles de revenu.



Seuils de la composante du logement (provinces)

Seuils de la composante du logement de la MPC pour l'année de base 2023 pour la famille de référence, par région de la MPC, 2023

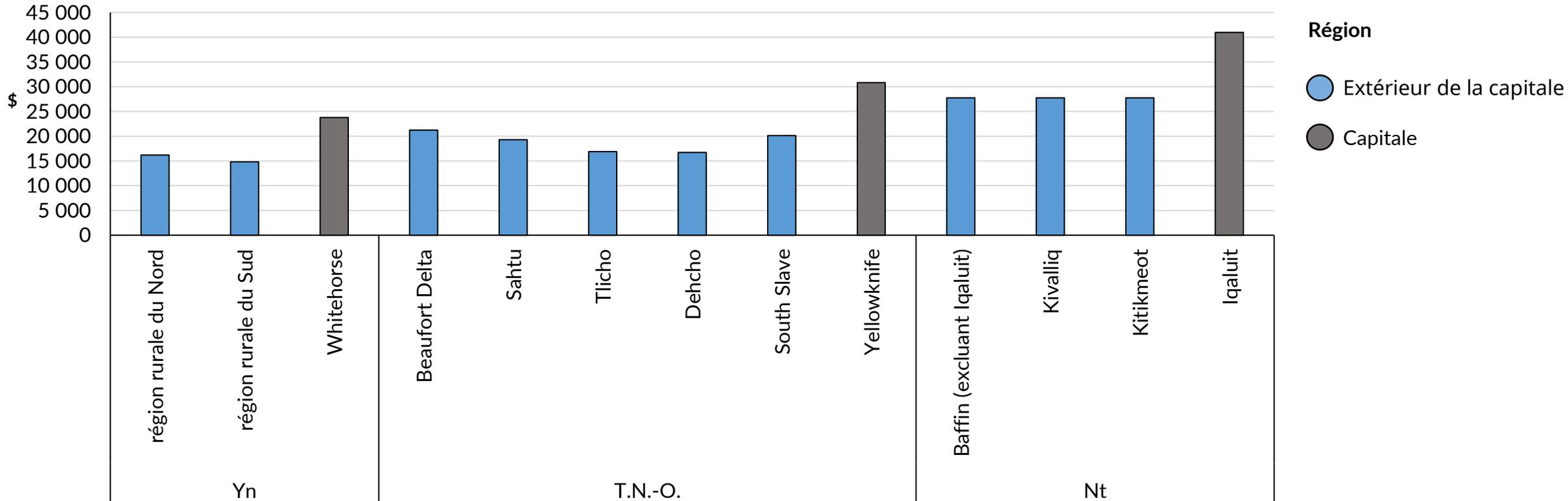


Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.



Seuils de la composante du logement (territoires)

Seuils de la composante du logement de la MPC du Nord (MPC-N) pour l'année de base 2023 pour la famille de référence, par région de la MPC-N, 2023



Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.



Différences entre les seuils de la composante du logement selon les bases

Différences de coûts de la composante du logement entre l'année de base 2023 et l'année de base 2018, moyenne par province, 2023

Province	Seuil moyen (\$)	Différence (%)
Terre-Neuve-et-Labrador	13 838	0,8
Île-du-Prince-Édouard	15 690	12,2
Nouvelle-Écosse	15 194	1,0
Nouveau-Brunswick	14 015	9,4
Québec	12 175	-1,3
Ontario	21 788	11,5
Manitoba	17 048	4,0
Saskatchewan	16 422	-0,9
Alberta	19 573	-6,7
Colombie-Britannique	23 425	15,2

Différences de coûts de la composante du logement entre l'année de base 2023 et l'année de base 2018, moyenne par territoire, 2023

Territoire	Seuil moyen (\$)	Différence (%)
Yukon	22 103	7,2
Territoires du Nord-Ouest	25 225	-2,2
Nunavut	30 408	-1,0



Composante de l'alimentation





Méthodologie pour la composante de l'alimentation

- Elle est fondée sur le Panier de provisions nutritif – Canada (PPNC) de 2019 de Santé Canada.
 - Le Nunavut inclut les aliments traditionnels récoltés ou provenant de la chasse.
- Elle répond aux exigences nutritionnelles de la famille de référence, compte tenu de l'âge et du sexe.
- Elle contient les aliments couramment consommés qui sont déclarés par les Canadiens.





Méthodologie pour la composante de l'alimentation (provinces)

- Données de lecteurs optiques hebdomadaires provenant d'environ un millier de collectivités et couvrant la majeure partie du marché alimentaire canadien.
- Les prix individuels des collectivités seraient agrégés au niveau de la région de la MPC en calculant une moyenne pondérée et annualisée.
- Les prix annuels des articles seraient ensuite appliqués aux quantités du PPNC et agrégés pour obtenir le total des coûts de la composante.
- Le supplément de 5 % pour les articles divers continuerait d'être inclus.





Méthodologie pour la composante de l'alimentation (territoires)

- **Yukon et Territoires du Nord-Ouest**

- À Whitehorse et Yellowknife, même méthodologie proposée que celle des provinces.
- À l'extérieur des capitales, le coût du panier dans la capitale est ajusté à l'aide d'indices spatiaux.

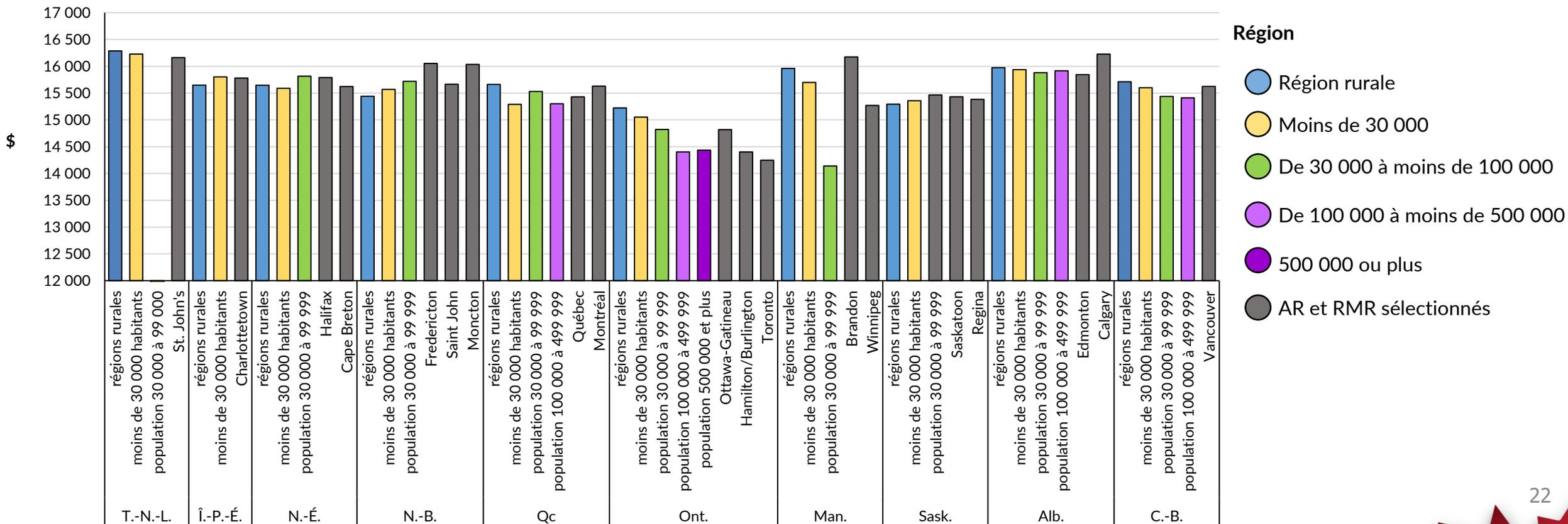
- **Nunavut**

- À Iqaluit, moyenne géométrique des prix mensuels recueillis en magasin.
- À l'extérieur d'Iqaluit, le coût du panier dans la capitale est ajusté à l'aide d'indices spatiaux.



Seuils de la composante de l'alimentation (provinces)

Seuils de la composante de l'alimentation de la MPC pour l'année de base 2023 pour la famille de référence, par région de la MPC, 2023

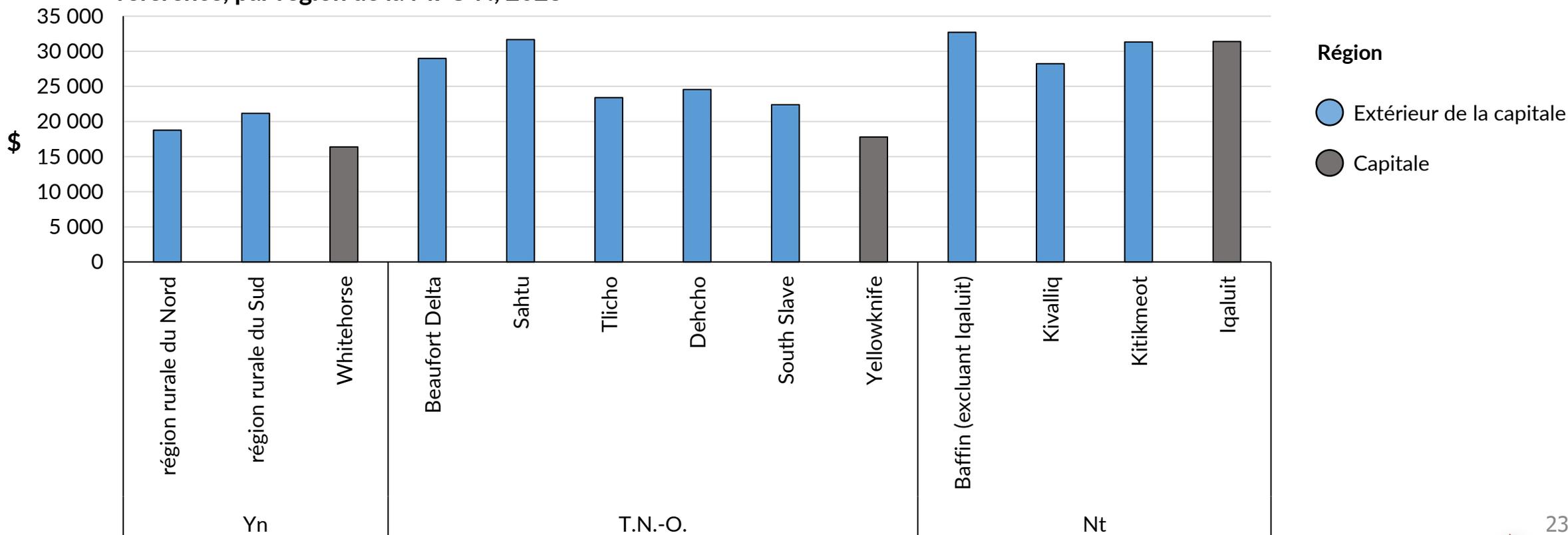


Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.



Seuils de la composante de l'alimentation (territoires)

Seuils de la composante de l'alimentation de la MPC-N pour l'année de base 2023 pour la famille de référence, par région de la MPC-N, 2023



Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.



Différences entre les seuils de la composante de l'alimentation selon les bases

Différences de coûts de la composante de l'alimentation entre l'année de base 2023 et l'année de base 2018, moyenne par province, 2023

Province	Seuil moyen (\$)	Différence (%)
Terre-Neuve-et-Labrador	16 219	-1,3
Île-du-Prince-Édouard	15 735	-6,0
Nouvelle-Écosse	15 718	-1,2
Nouveau-Brunswick	15 717	-3,1
Québec	15 544	6,5
Ontario	14 477	4,0
Manitoba	15 443	7,8
Saskatchewan	15 378	8,2
Alberta	16 008	5,0
Colombie-Britannique	15 565	3,9

Différences de coûts de la composante de l'alimentation entre l'année de base 2023 et l'année de base 2018, moyenne par territoire, 2023

Territoire	Seuil moyen (\$)	Différence (%)
Yukon	17 042	8,3
Territoires du Nord-Ouest	21 779	14,0
Nunavut	30 849	7,8



Composante des vêtements et des chaussures





Composante des vêtements et des chaussures

- Elle est fondée sur le Niveau de vie acceptable (NVA) de 2012 du Conseil de planification sociale de Winnipeg et de Winnipeg Harvest.
 - Les territoires utilisent une version adaptée du panier d'articles correspondant au NVA.
 - Le Nunavut inclut les vêtements traditionnels.
- Elle contient les vêtements et les chaussures nécessaires pour les occasions professionnelles, scolaires et sociales les plus courantes.





Méthodologie pour la composante des vêtements et des chaussures (provinces)

- Elle utilise une combinaison de méthodes de collecte (p. ex. données recueillies en magasin et moissonnées sur le Web).
- Elle reflète les vêtements et chaussures du premier décile de répartition des prix.
- La moyenne arithmétique annuelle des prix hebdomadaires observés serait multipliée par le calendrier de remplacement des articles correspondant au NVA pour en arriver au total des coûts de la composante.
- Les taxes provinciales et fédérales ont été incluses, s'il y a lieu.





Méthodologie pour la composante des vêtements et des chaussures (territoires)

- Yukon et Territoires du Nord-Ouest
 - À Whitehorse et Yellowknife, même méthodologie proposée que celle des provinces.
 - À l'extérieur des capitales, on utiliserait le coût moyen pondéré d'un déplacement pour magasinage par année dans la capitale la plus près et les achats en ligne.
 - Les coûts pour la région de la MPC-N seraient calculés à partir de la moyenne pondérée des coûts au niveau de la collectivité en fonction de la population.



Méthodologie pour la composante des vêtements et des chaussures (territoires)

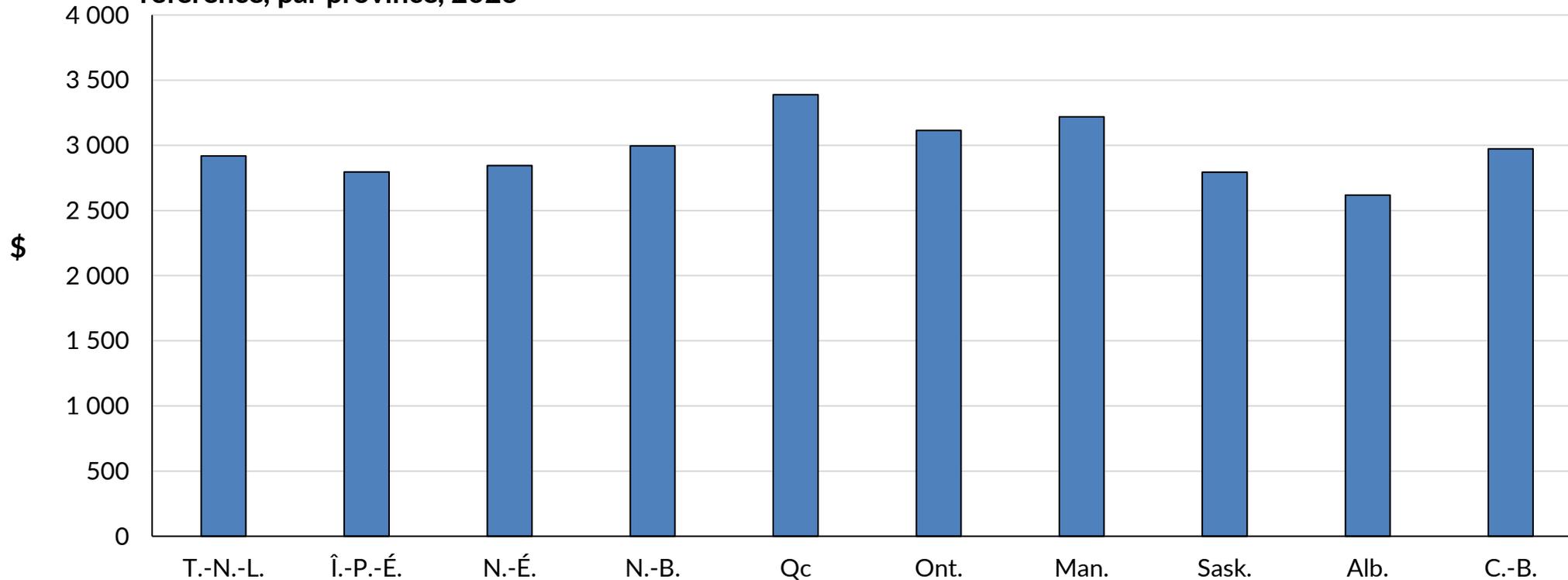
- Nunavut

- Toutes les collectivités utiliseraient une combinaison des coûts associés à un déplacement pour magasinage par année dans un centre régional et aux achats en ligne.
 - Lorsque la destination du déplacement est Iqaluit, la méthode d'établissement des prix pour l'année de base 2018 serait employée.
 - Sinon, la méthode d'établissement des prix utiliserait une combinaison de données recueillies en magasin et moissonnées sur le Web.
 - Les coûts pour la région de la MPC-N seraient calculés à partir de la moyenne pondérée en fonction de la population des coûts au niveau de la collectivité.



Seuils pour les vêtements et chaussures (provinces)

Seuils de la composante des vêtements et des chaussures de la MPC pour l'année de base 2023 pour la famille de référence, par province, 2023



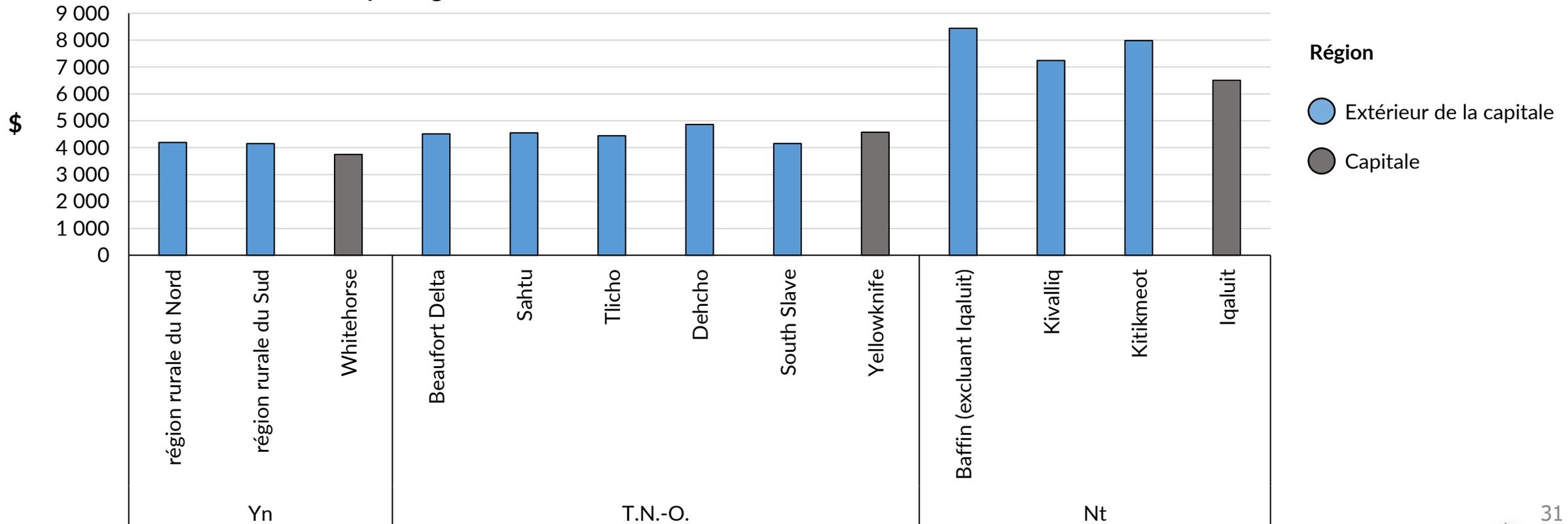
Source: Statistique Canada. Tabulation personnalisée.





Seuils pour les vêtements et chaussures (territoires)

Seuils de la composante des vêtements et des chaussures de la MPC-N pour l'année de base 2023 pour la famille de référence, par région de la MPC-N, 2023



Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.



Différences entre les seuils de la composante des vêtements et des chaussures selon les bases

Différences de coûts de la composante des vêtements et des chaussures entre l'année de base 2023 et l'année de base 2018, moyenne par province, 2023

Province	Seuil (\$)	Différence (%)
Terre-Neuve-et-Labrador	2 919	39,5
Île-du-Prince-Édouard	2 795	27,6
Nouvelle-Écosse	2 845	25,7
Nouveau-Brunswick	2 995	19,6
Québec	3 388	52,1
Ontario	3 114	49,1
Manitoba	3 219	54,5
Saskatchewan	2 793	22,9
Alberta	2 618	38,2
Colombie-Britannique	2 973	41,8

Différences de coûts de la composante de l'alimentation entre l'année de base 2023 et l'année de base 2018, moyenne par territoire, 2023

Territoire	Seuil moyen (\$)	Différence (%)
Yukon	3 835	6,7
Territoires du Nord-Ouest	5 318	16,9
Nunavut	7 612	7,8





Composante du transport





Composante du transport (provinces)

- Elle représente le coût des transports privés et publics.
- Elle tient compte des coûts liés aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail, aux achats et aux autres besoins quotidiens.
- Elle est estimée à l'aide d'une moyenne pondérée fondée sur l'utilisation des transports publics.
- Pour les régions qui ne disposent pas d'un réseau de transport en commun complet, seuls les coûts de la sous-composante du transport privé sont pris en compte.



Méthodologie pour la composante du transport (provinces)

• Sous-composante du transport privé :



Coûts d'achat

- Panier de cinq voitures compactes de 8 ans
- Amortissement sur 5 ans
- Durée de financement de 36 mois



Coûts de fonctionnement

- Coûts de l'essence estimés à partir du nombre de kilomètres parcourus par province, selon la Base de données complète sur la consommation d'énergie de Ressources naturelles Canada



Coûts d'entretien

- Les données sur les prix remplaceraient les données sur les dépenses

• Sous-composante du transport public :



Coûts du transport en commun

- Données sur le prix de deux abonnements mensuels pour adulte et d'un abonnement mensuel pour enfant



Coûts de taxi et de covoiturage

- Données sur les prix de 12 trajets aller-retour en taxi ou covoiturage, pondérées à l'aide des données sur les dépenses



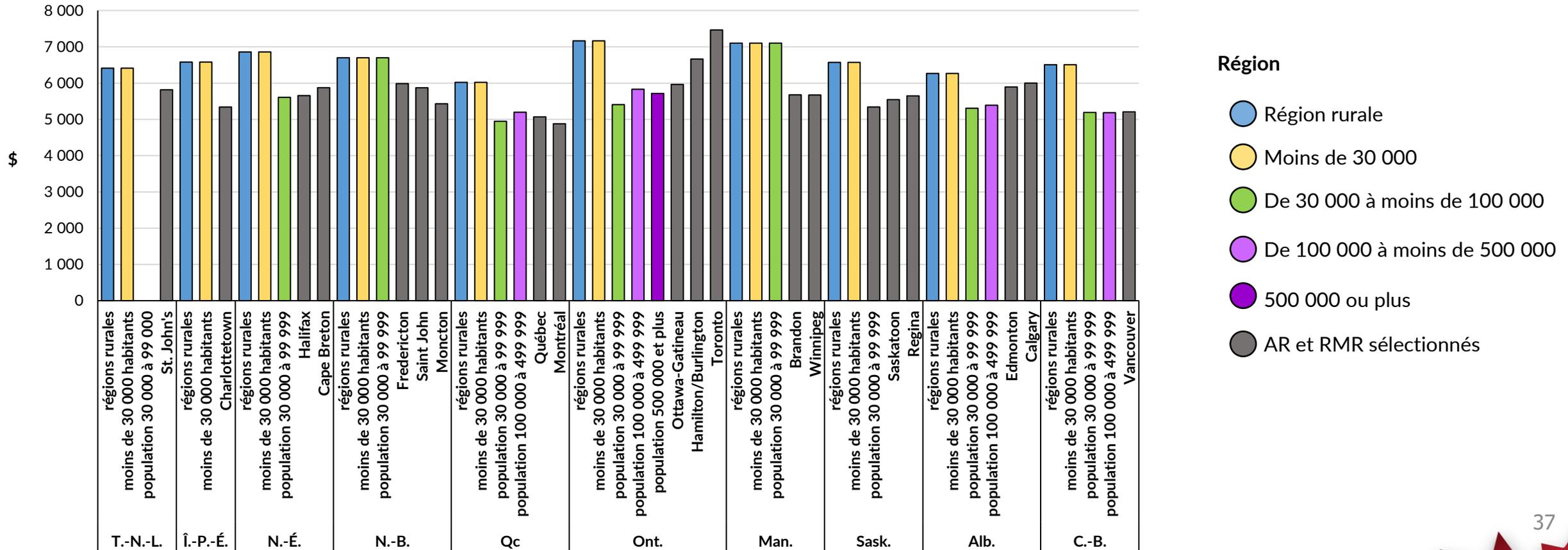
Méthodologie pour la composante du transport (territoires)

Yukon et Territoires du Nord-Ouest		Nunavut
À Whitehorse et Yellowknife	À l'extérieur des capitales	Toutes les collectivités
<ul style="list-style-type: none">Le coût d'achat serait fondé sur un panier de voitures et de véhicules utilitaires sport (VUS).La méthode d'établissement des coûts de fonctionnement et d'entretien demeure la même que celle utilisée pour l'année de base 2018.	<p>Avec accès routier</p> <ul style="list-style-type: none">La même méthodologie que pour les capitales est utilisée, avec des ajustements pour tenir compte des coûts de réparation et d'entretien plus élevés. <p>Sans accès routier</p> <ul style="list-style-type: none">Comprendrait les coûts d'achat, de fonctionnement, d'expédition et d'entretien d'un véhicule tout-terrain (VTT) et d'une motoneige de qualité moyenne.	<ul style="list-style-type: none">Comprendrait les coûts d'achat, de fonctionnement, d'expédition et d'entretien d'un VTT et d'une motoneige de qualité moyenne.



Seuils de la composante du transport (provinces)

Seuils de la composante du transport de la MPC pour l'année de base 2023 pour la famille de référence, par région de la MPC, 2023

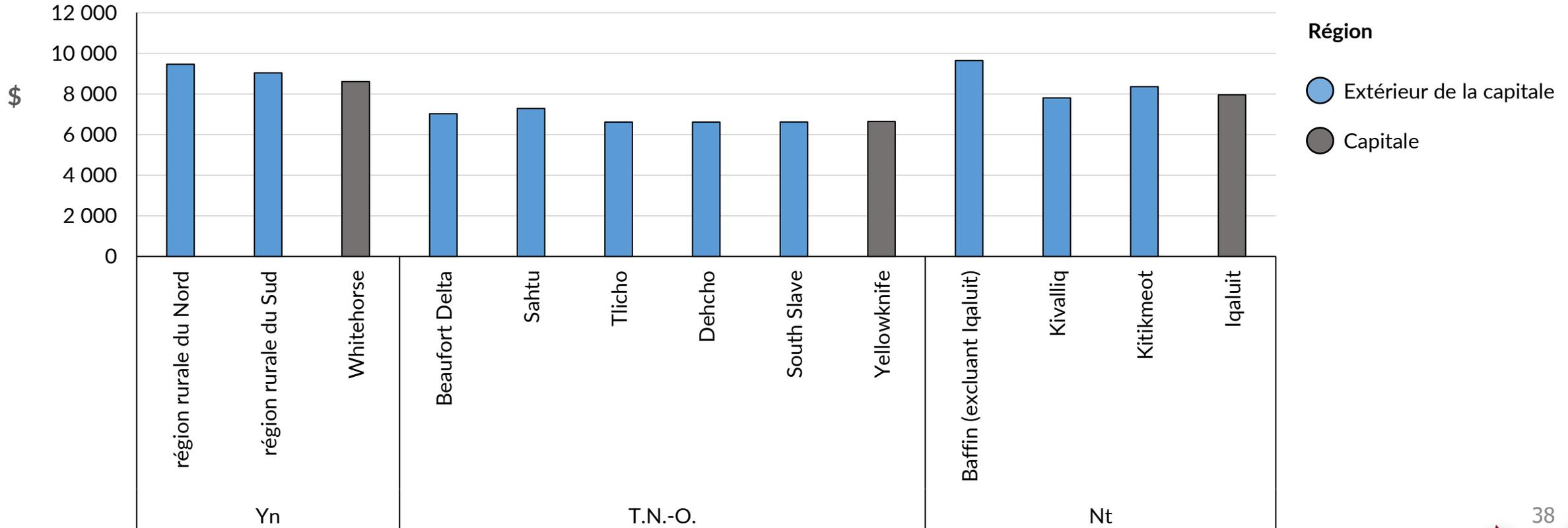


Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.



Seuils de la composante du transport (territoires)

Seuils de la composante du transport de la MPC-N pour l'année de base 2023 pour la famille de référence, par région de la MPC-N, 2023



Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.





Différences entre les seuils de la composante du transport selon les bases

Différences de coûts de la composante du transport entre l'année de base 2023 et l'année de base 2018, moyenne par province, 2023

Province	Seuil moyen (\$)	Différence (%)
Terre-Neuve-et-Labrador	6 164	13,1
Île-du-Prince-Édouard	5 962	18,4
Nouvelle-Écosse	6 103	13,4
Nouveau-Brunswick	6 196	14,8
Québec	5 172	7,3
Ontario	6 730	12,1
Manitoba	6 099	9,3
Saskatchewan	5 959	7,1
Alberta	5 951	15,9
Colombie-Britannique	5 413	3,9

Différences de coûts de la composante du transport entre l'année de base 2023 et l'année de base 2018, moyenne par territoire, 2023

Territoire	Seuil moyen (\$)	Différence (%)
Yukon	8 747	42,3
Territoires du Nord-Ouest	6 729	2,0
Nunavut	8 526	-8,7





Composante des autres dépenses





Méthodologie pour la composante des autres dépenses

- La composante des autres dépenses reconnaît la nécessité d'autres biens et services qui ne sont pas couverts ailleurs.
- Elle n'est pas fondée sur des articles précis, car certains articles peuvent être considérés comme nécessaires pour certains, mais pas pour d'autres.
- Elle est calculée en pourcentage du coût total des composantes de l'alimentation et des vêtements.



Méthodologie pour la composante des autres dépenses

- Mises à jour proposées :
 - Les catégories de dépenses associées aux services de communication seraient éliminées du numérateur.
 - Les valeurs des dépenses seraient mises à jour afin d'utiliser les données de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) les plus récentes.
 - L'univers serait remanié afin de mieux correspondre à la famille de référence (p. ex. les âges).
- Le même multiplicateur serait utilisé pour les territoires, sauf qu'il tiendrait compte des prix territoriaux des aliments et des vêtements.

75,4 %

Multiplicateur de l'année de base 2018



50,3 %

Multiplicateur de l'année de base 2023



Composante des services de communication





Composante des services de communication

- Elle est fondée sur l'objectif de service universel établi par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).
- Elle inclurait les coûts pondérés des services téléphoniques conventionnels, de téléphonie cellulaire et d'Internet.
- Les coûts de la composante seraient calculés à part pour les régions rurales et les régions urbaines de chaque province et territoire.



Sous-composantes des services de communication



Services de téléphonie terrestre

- Prix annuel des services téléphoniques conventionnels de base dans chaque province, y compris les frais d'installation uniques.
- Les observations de prix du CRTC seraient utilisées pour les prix des services téléphoniques filaires de base dans les régions rurales et urbaines, dans les régions rurales et urbaines.



Services de téléphonie cellulaire

- Forfaits de téléphonie cellulaire pour les deux membres adultes de la famille de référence, y compris deux cartes SIM et les frais d'activation.
- Les observations de prix du CRTC seraient utilisées pour les prix des forfaits de téléphonie cellulaire.



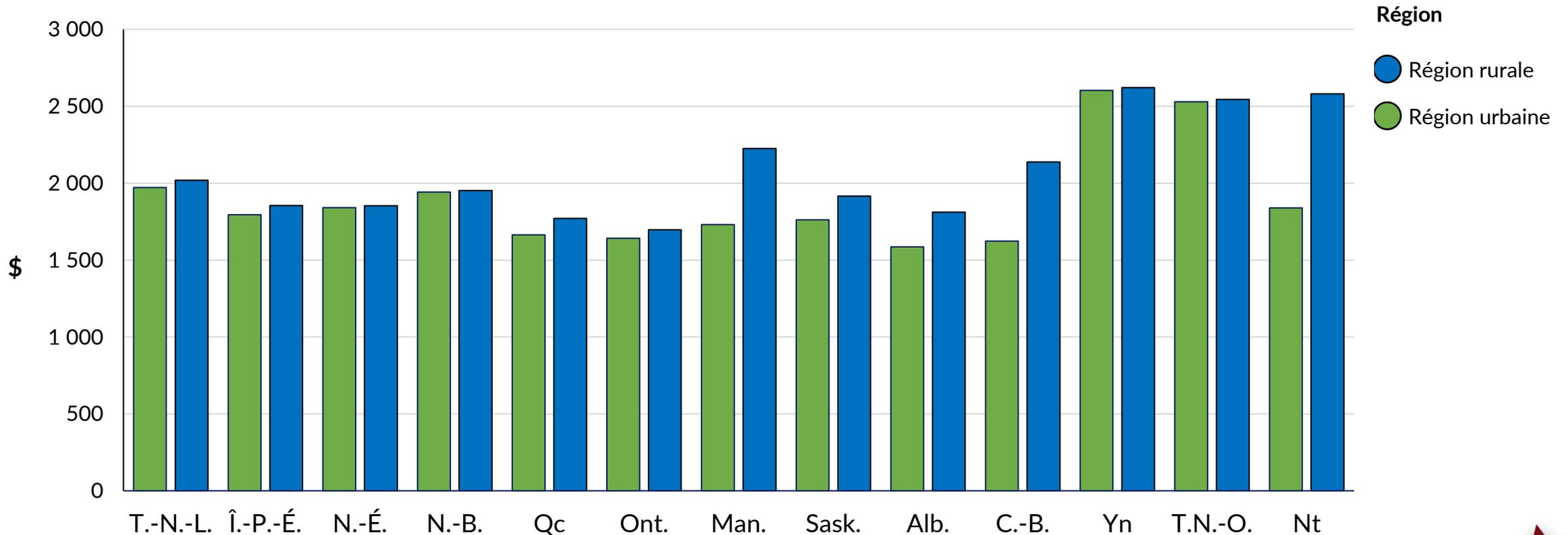
Services Internet

- Moyenne des trois prix les plus bas par région géographique pour les services d'accès résidentiel à Internet haut débit, y compris les frais d'installation uniques.
- Les observations de prix du CRTC seraient utilisées pour les prix des forfaits de services Internet.



Seuils pour la composante des services de communication

Seuils de la composante des communications de la MPC pour l'année de base 2023 pour la famille de référence, par région de la MPC, 2023



Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.





Composante inuusiqattiarniq





Méthodologie pour la composante inuusiqattiarniq (Nunavut)

- La composante est propre au Nunavut.
- Elle estime les coûts des biens et des services requis pour protéger les connaissances, la culture, les traditions et le mode de vie des Inuit.
- Elle est fondée sur la Table ronde sur la réduction de la pauvreté au Nunavut de 2019 et les activités de sensibilisation qui ont suivi, et elle s'est articulée autour des quatre piliers suivants :

Culture et
langue

Relations
personnelles
saines

Services de
traumatologie

Traitement de
la toxicomanie



Méthodologie pour la composante inuusiqattiarniq (Nunavut)

- Elle est soutenue par les sources de données disponibles et déterminée en fonction du jugement des experts.
- On propose que la composante inuusiqattiarniq pour l'année de base 2023 suive une méthodologie similaire à celle de l'année de base 2018.
- Elle est estimée à l'aide d'un multiplicateur fixe (25 %) appliqué au coût de la composante des autres dépenses.
- Le coût de la composante est ajouté uniquement aux coûts du panier des familles autochtones.



Indexation annuelle

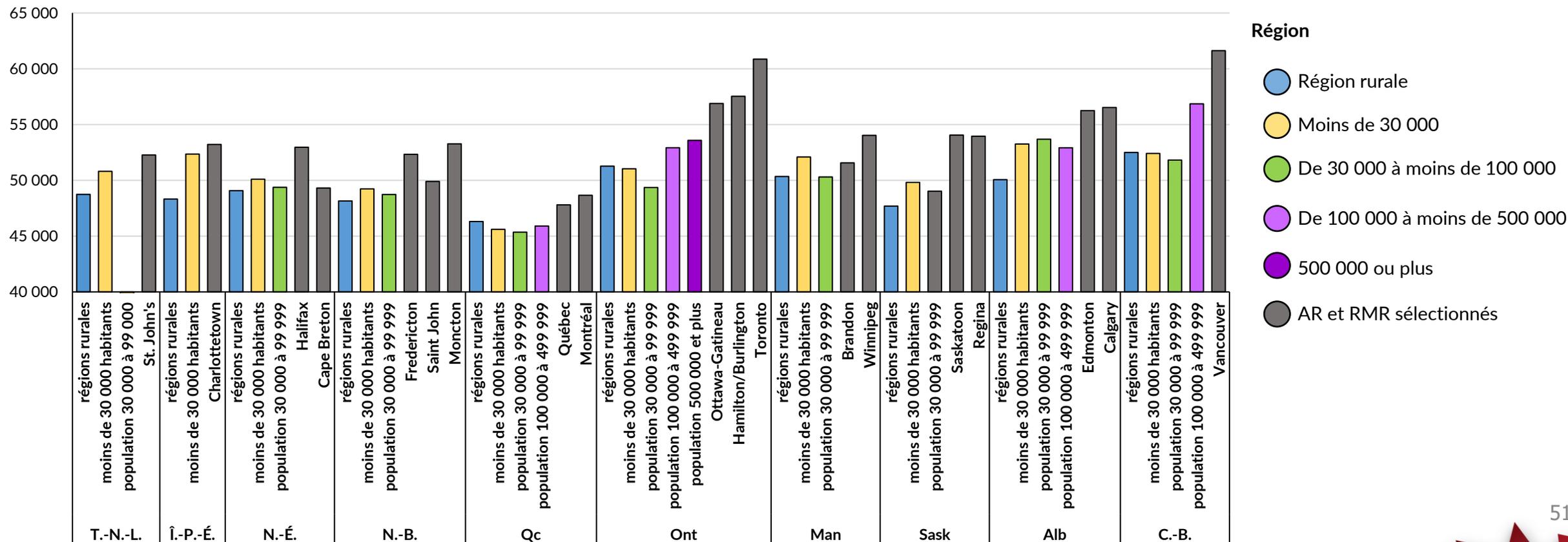
- Après avoir été estimée pour l'année de base, chaque composante est ajustée pour d'autres années de référence au moyen des indices des prix à la consommation suivants :

Composante	Provinces	Yukon et Territoires du Nord-Ouest	Nunavut
 Logement	Ensemble	Ensemble	Ensemble
 Alimentation	Aliments achetés au magasin	Aliments achetés au magasin	Ensemble
 Vêtements et chaussures	Vêtements et chaussures	Vêtements et chaussures	Ensemble
 Transport			
Privé	Transport privé	Transport privé	Ensemble
Public	Transport public	S.O.	S.O.
 Autres dépenses	Ensemble	Ensemble	Ensemble
 Services de communication	Communications	Communications	Ensemble
 Inusiqattarniq	S.O.	S.O.	Ensemble



Seuils totaux pour l'année de base 2023 (provinces)

Seuils de pauvreté proposés de la MPC pour l'année de base pour la famille de référence, 2023

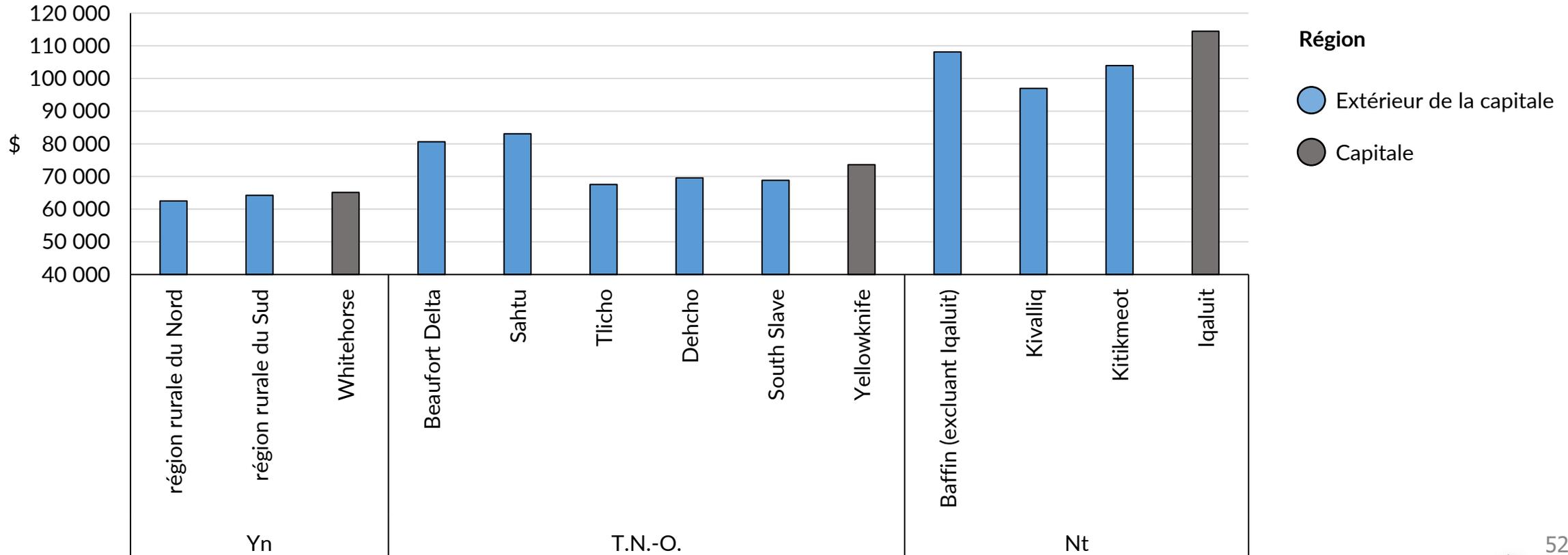


Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.



Seuils totaux pour l'année de base 2023 (territoires)

Seuils de pauvreté proposés de la MPC-N pour l'année de base pour la famille de référence, 2023

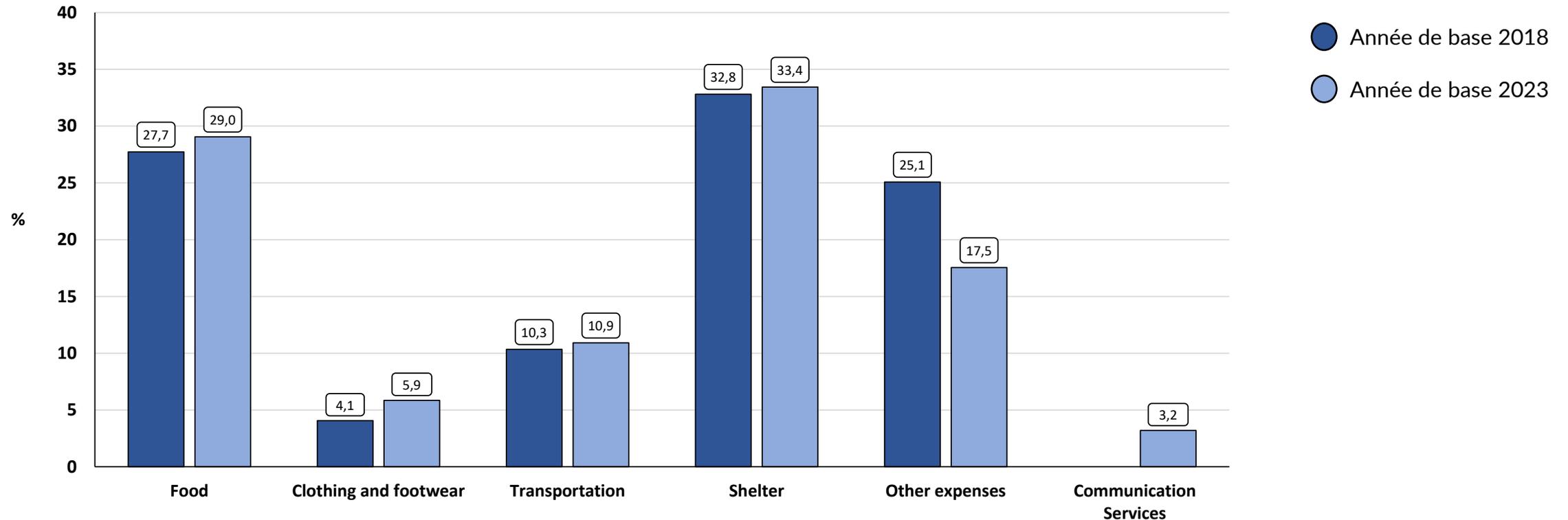


Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.



Proportion de la composante par rapport au seuil total (provinces)

Proportion des composantes individuelles par rapport au seuil de la MPC, MPC des années de base 2018 et 2023



Remarque : Les proportions des composantes ont été obtenues à l'aide d'une moyenne pondérée de l'ensemble des 52 paniers de la MPC pour l'année de base 2023 et d'une moyenne pondérée de l'ensemble des 53 paniers de la MPC pour l'année de base 2018, en utilisant comme poids les chiffres de population du Recensement de 2021.

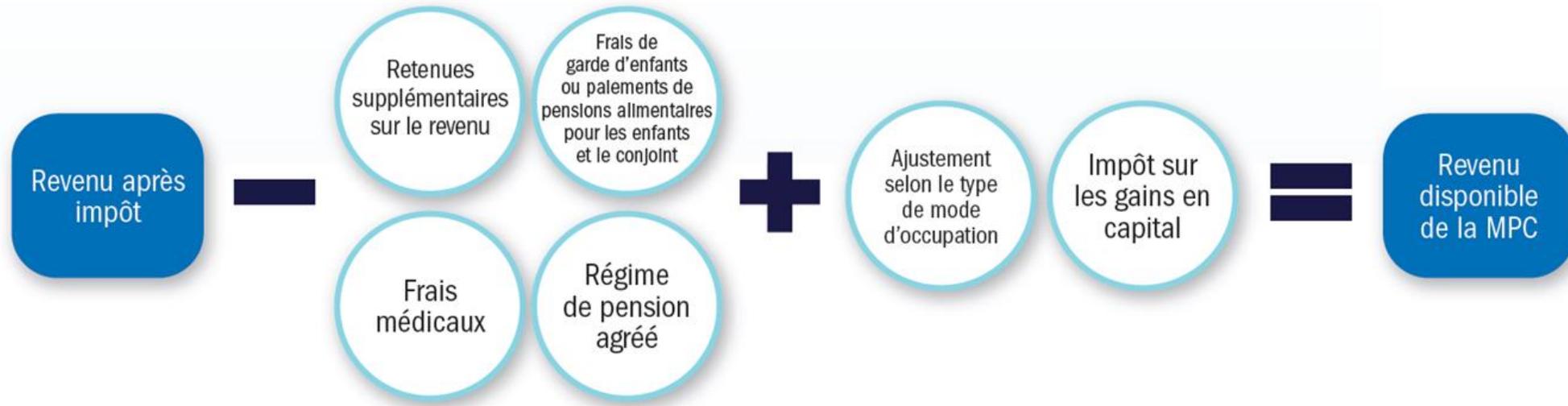
Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.





Revenu disponible

- Il s'agit du revenu restant après que les dépenses inévitables ont été déduites et que des ajustements ont été apportés.
- Il s'agit du revenu qu'il reste à une famille pour acheter le panier de biens et services de la MPC.





Ajustement selon le type de mode d'occupation





Méthodologie des ajustements selon le type de mode d'occupation

- Pour l'année de base 2023, on continuerait à calculer les ajustements selon le type de mode d'occupation (ATMO) comme la différence entre le coût du logement des locataires non subventionnés et les coûts de logement d'un type de mode d'occupation particulier (comme les locataires subventionnés, les propriétaires avec une hypothèque et les propriétaires sans hypothèque).
- Des améliorations au modèle de la composante du logement seraient appliquées pour les ATMO.



Méthodologie des ajustements selon le type de mode d'occupation

Description	Locataires subventionnés		Propriétaires avec hypothèque		Propriétaires sans hypothèque	
	Provinces	Territoires	Provinces	Territoires	Provinces	Territoires
Frais de logement	Loyer + services publics		Frais de condo + services publics + impôt foncier + intérêts payés sur le prêt hypothécaire		Frais de condo + services publics + impôt foncier	
Univers	2 ^e décile de revenu	1 ^{er} au 5 ^e décile de revenu	2 ^e décile de revenu	1 ^{er} au 7 ^e décile de revenu	2 ^e décile de revenu	1 ^{er} au 7 ^e décile de revenu
Exclusion pour le modèle	50 ménages	S.O.	50 ménages	S.O.	100 ménages	S.O.
Appareils ménagers	Frais d'amortissement des appareils ménagers, pondérés par la proportion de logements locatifs qui n'incluent pas d'appareils ménagers	S.O.	Frais d'amortissement des appareils ménagers	S.O.	Frais d'amortissement des appareils ménagers	S.O.
Assurances	Assurance du locataire de base		Assurance de propriétaire-occupant de base		Assurance de propriétaire-occupant de base	
Intérêts payés sur le prêt hypothécaire	S.O.		Estimés en fonction de l'âge du principal soutien économique et l'emplacement du logement, et à l'aide du taux annuel moyen des taux d'intérêt hypothécaire composés de la Banque du Canada		S.O.	



Intérêts payés sur l'imputation hypothécaire

- À l'instar de l'année de base 2018, les intérêts payés sur l'hypothèque d'une habitation de trois chambres à coucher sont ajoutés au coût du logement des propriétaires avec une hypothèque.
- Ils sont estimés par région de la MPC et par groupe d'âge.
 - Moins de 40 ans; de 40 à 60 ans; et plus de 60 ans dans les provinces.
 - Moins de 50 ans et plus de 50 ans dans les territoires.
- Les intérêts payés sur l'hypothèque seraient recalculés chaque année à l'aide du taux d'intérêt hypothécaire composé correspondant de la Banque du Canada.



Intérêts payés sur l'imputation hypothécaire

1. Trouver la proportion du paiement hypothécaire mensuel versé en intérêts à l'aide de l'Enquête canadienne sur le logement

- Calcul effectué chaque année en fonction de l'Enquête canadienne sur le logement (2023 pour les provinces et 2018 pour les territoires)
- Utilise le taux d'intérêt hypothécaire composé de la Banque du Canada
- Agrégé par groupe d'âge et par région géographique

2. Appliquer la proportion au paiement hypothécaire mensuel pour obtenir le montant des intérêts payés mensuellement selon les données du recensement

- Calcul effectué selon le Recensement de la population de 2021
- En fonction d'une habitation de trois chambres à coucher
- Les proportions sont appliquées aux paiements hypothécaires mensuels des ménages

3. Calculer la moyenne des intérêts par groupe d'âge et par province ou territoire

- Pour les provinces, la moyenne est calculée pour trois groupes d'âge et par région de la MPC
- Pour les territoires, la moyenne est calculée pour deux groupes d'âge et dans la capitale ou à l'extérieur de la capitale





Imputation des frais médicaux





Méthodologie d'imputation des frais médicaux

- Elle est employée pour tenir compte de la sous-déclaration des frais médicaux dans les données fiscales, qui s'explique par le montant minimal qui peut être déduit.
- Le montant d'imputation est ajouté pour les adultes dont les frais médicaux sont de 0 \$ selon l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR).
- Le calcul est effectué par groupe d'âge et par province ou territoire (aucun groupe d'âge dans les territoires).



Méthodologie d'imputation des frais médicaux

1. Calculer les frais médicaux moyens par personne à l'aide de l'EDM ($Medex_{EDM}$)

- Utilise les données des enquêtes sur les dépenses des ménages de 2017, 2019 et 2021
- L'univers comprend les personnes dont le revenu familial se situe dans le deuxième décile de répartition du revenu dans sa région de la MPC ou dans les cinq premiers déciles pour les territoires
- Calculé par groupe d'âge et par province ou territoire (aucun groupe d'âge dans les territoires)

2. Trouver la proportion (ρ) de personnes qui ont 0 \$ de frais selon l'ECR

3. Calculer la moyenne des frais médicaux pour ce groupe ($Medex_{CIS_with_exp}$)

- Calcul effectué à l'aide de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2019-2023
- $Medex_{EDM} = \rho \times Medex_{ECR_avec_dép} + (1 - \rho) \times Medex_{ECR_sans_dép}$

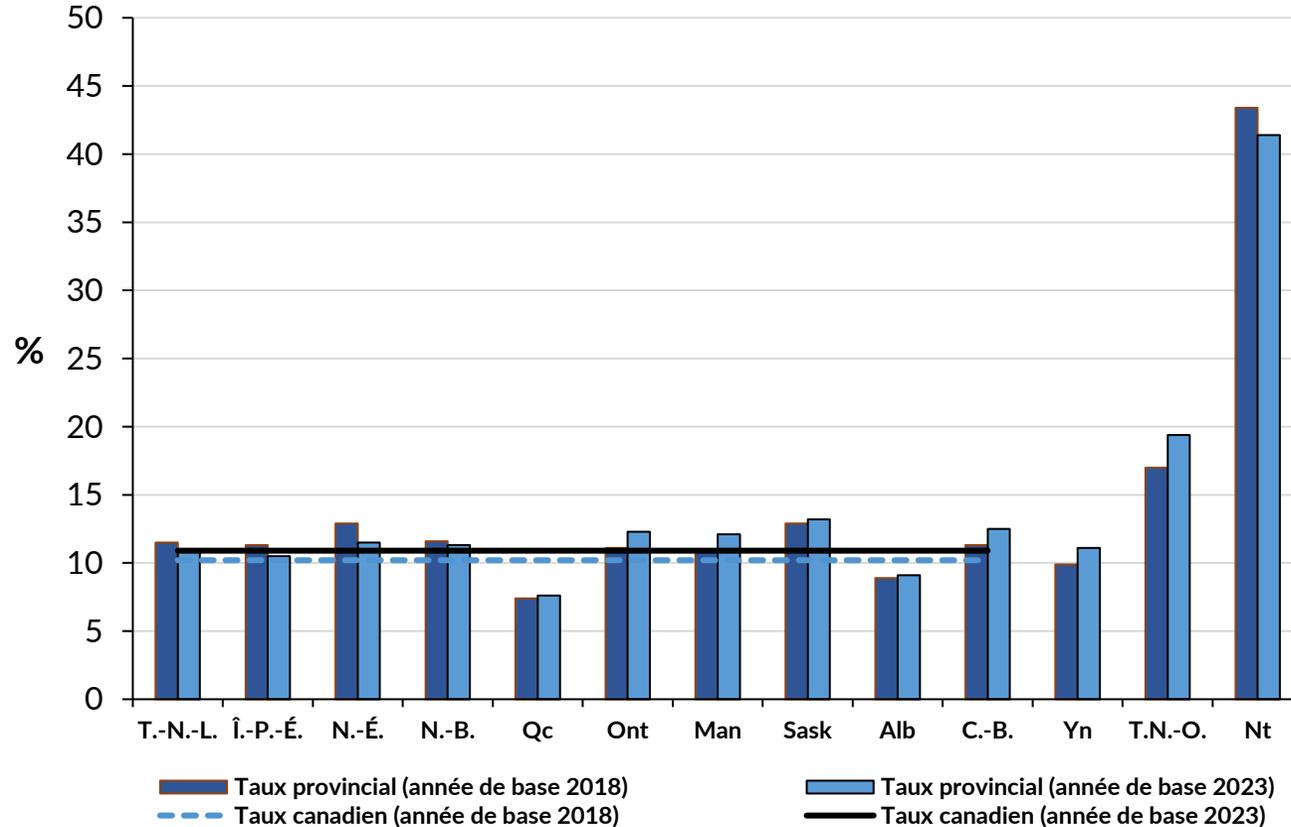
4. Calculer le montant d'imputation

$$Medex_{ECR_sans_dép} = \frac{(Medex_{EDM} - \rho \times Medex_{ECR_avec_dép})}{(1 - \rho)}$$



Taux de pauvreté pour les années de base 2018 et 2023

Pourcentage de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté, années de base 2018 et 2023, par province et territoire, 2023



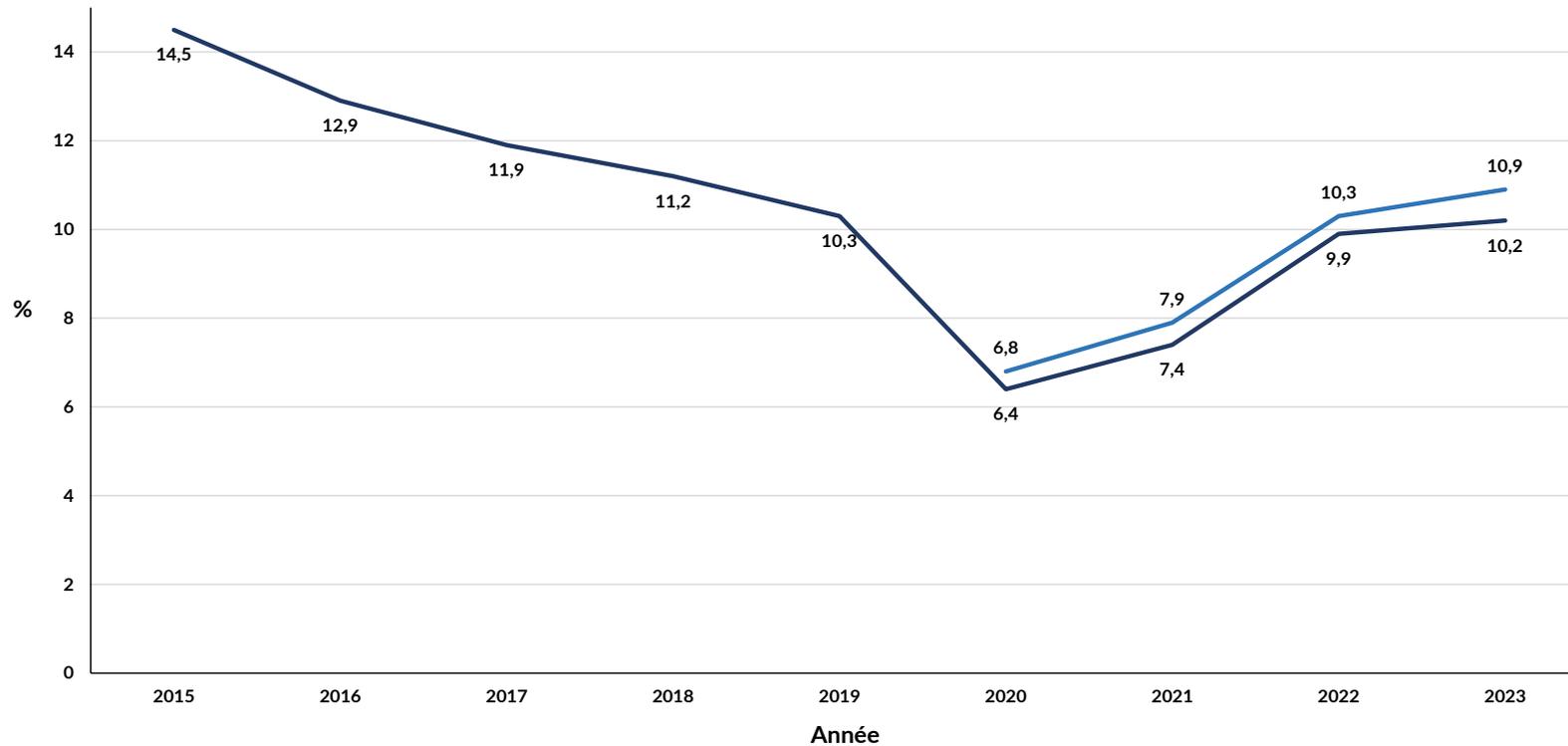
Géographie	année de base 2018	année de base 2023
	pourcentage	
Canada	10,2	10,9
T.-N.-L.	11,5	10,9
Î.-P.-É.	11,3	10,5
N.-É.	12,9	11,5
N.-B.	11,6	11,3
Qc	7,4	7,6
Ont	11,1	12,3
Man	10,9	12,1
Sask	12,9	13,2
Alb	8,9	9,1
C.-B.	11,3	12,5
Yn	9,9	11,1
T.N.-O.	17,0	19,4
Nt	43,4	41,4

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu.



Taux de pauvreté pour les années de base 2018 et 2023 (au fil du temps)

Pourcentage de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté, années de base 2018 et 2023, Canada, de 2015 à 2023



- Produit avec la MPC pour l'année de base 2018
- Produit avec la MPC pour l'année de base 2023

Source : Enquête canadienne sur le revenu. Tabulation personnalisée.



Programme de recherches futures

- Les sujets suivants ont été relevés en vue de recherches ou d'études approfondies :



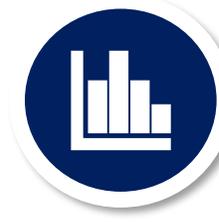
Différentes compositions de familles



Utilisation de l'unité de ménage



Sujets propres aux territoires



Évaluation du décile de revenu



Service de la dette



Indicateurs de privation matérielle



MPC sur les données administratives

- D'autres sujets pourraient être ajoutés



Prochaines étapes

- La période d'examen se poursuivra jusqu'au début du mois de novembre 2025.
- Une fois la période d'examen terminée, la méthodologie proposée pour l'année de base 2023 serait mise à jour (au besoin).
 - La rétroaction que nous recevrons pourrait donner lieu à une mise à jour de la méthodologie proposée pour l'année de base 2023 ou être ajoutée comme sujet de recherche futur.
- Une fois achevés, les tableaux de données de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) et le Carrefour des dimensions de la pauvreté seront mis à jour afin d'inclure les estimations fondées sur l'année de base 2023.
- Avec la publication de l'ECR de 2024 (printemps 2026), les taux de pauvreté fondés sur la méthodologie de la MPC pour l'année de base 2018 ne seront plus publiés.

Merci !



Pour nous joindre :

- Courriel : statcan.mbm-mpc.statcan@statcan.gc.ca
- Numéro sans frais : 1-800-263-1136
- Ligne ATS nationale : 1-866-753-7083